

Grive draine (*Turdus viscivorus*)

Classification (Classe, Ordre, Famille) : Oiseaux, Passériformes, Turdidés (aussi Muscicapidés)

Description de l'espèce

La Grive draine est la plus grosse des grives.

L'oiseau mesure environ 26 cm pour une envergure de 45 à 46 cm. Le poids varie entre 100 et 150 g.

Son plumage est d'aspect très pâle, avec un dos gris uni et le ventre parsemé de larges et nombreuses tâches, identique chez le mâle et la femelle.

En vol, on la reconnaît aisément grâce à sa couleur blanche du dessous des ailes.

La distinction entre mâles et femelles est impossible. En revanche, la détermination entre adultes et jeunes de première année peut se faire à partir des différences de couleurs sur les plumes formant les grandes couvertures mais cette distinction ne pourra se faire que difficilement en comparant les rectrices médianes des plumes de la queue, pointues chez les jeunes de première année et plus arrondies chez les adultes.

Confusions possibles

Aucune confusion n'est possible avec les autres grives.

Caractères biologiques

Régime alimentaire

La grive draine présente un régime typiquement omnivore avec une fraction végétale importante, une fraction animale variée et des éléments minéraux.

En automne et en hiver, en région Méditerranéenne, le régime alimentaire de l'oiseau est essentiellement végétal. Il se caractérise par la consommation de baies et de fruits tels que baies d'aubépine (*Crataegus monogyna*), de sorbier (*Sorbus aucuparia*), d'alisier blanc (*Sorbus aria*), de gui (*Viscum album*), de troène (*Ligustrum vulgare*), de genévrier commun (*Juniperus communis*), de prunellier (*Prunus spinosa*), d'églantier (*Rosa canina*), de houx (*Ilex aquifolium*) et de pommes (*Malus sp.*). La part de la fraction animale, qui reste relativement faible est composée d'invertébrés tels que les vers de terre, les larves ou adultes de coléoptères, d'arthropodes et de diptères, les myriapodes, les escargots et les limaces. Rappelons le rôle que joue l'espèce dans la dissémination du gui.

En fin d'hiver (de janvier à mars), les adultes et larves de coléoptères, d'arthropodes, de myriapodes et de lépidoptères ainsi que des gastéropodes ou encore des vers de terre sont beaucoup plus consommés, la part de cette fraction animale prenant le relais en fin de saison lorsque les baies disparaissent progressivement.



Grive draine
(dessin original de D. Gall – droits réservés)

Au printemps et en été, son régime alimentaire est presque totalement animal (peu de végétaux) : insectes, araignées, chenilles, hyménoptères (fourmis), larves de coléoptères, escargots, vers de terre. L'oiseau se nourrit au sol, dans les arbres et buissons.

Comportement social et activité

Modérément grégaire en dehors de la saison de reproduction, la grive draine se tient aussi bien seule qu'en couple. Elle est la plus farouche des grives et est en général plutôt asociale, querelleuse et intolérante pendant la prise de nourriture.

Des groupes se forment à la fin de l'été, constitués par des jeunes devenus indépendants.

De la fin de l'été au début de l'hiver, l'espèce se rencontre par groupes familiaux et petits groupes erratiques lâches ou, en particulier lors de vols migratoires, en grands rassemblements de 100 individus et plus. Les groupes ont tendance à se disloquer au milieu de l'hiver.

Les oiseaux territoriaux passent beaucoup de temps perchés dans les arbres pour surveiller les limites de leur territoire.

En automne, de petits groupes familiaux regagnent au crépuscule leur dortoir, dans des arbres, des haies ou dans des buissons.

Les groupes sont compacts le matin, se relâchent dans l'après-midi et se reforment le soir au dortoir.

Reproduction et survie

La durée des couples de cette espèce monogame est peu connue.

La formation des couples se fait début janvier, parfois en décembre. Le mâle marque son territoire en chantant du haut d'un arbre. La période de nidification se situe de début avril à fin juin. Le nid est situé sur une forte branche, contre le tronc ou sur une fourche à plusieurs branches. Il est situé à une hauteur comprise entre 5 et 9 m. Assez volumineux, il est composé d'herbes, de racines, de mousses et de feuilles mortes, et la structure est consolidée avec de la terre et garnie à l'extérieur de brins d'herbe. En moyenne, la ponte comporte 3 à 5 œufs, rarement plus. L'incubation (femelle) commence souvent après la ponte du dernier œuf et dure environ 12 à 15 jours. Il peut y avoir deux à trois couvées parfois dans le même nid et des pontes de remplacement existent. On peut trouver ainsi des pontes jusqu'au début, voire la mi-juillet.

En France, sur 328 nids dont les poussins ont été bagués, on note une production moyenne de 3,4 jeunes par nichée réussie.

En Grande-Bretagne, 40 % des nids produisent au moins 1 jeune volant. Le succès de la nidification varie de 49 % en mars à 33,3 % en avril-mai et chaque couple élève en moyenne 3 jeunes par an. La mortalité annuelle des adultes est de 48 %.

En Suisse, le succès de la reproduction est estimé à 42,6 %.

Caractères écologiques

Bien que caractéristique des paysages boisés, la Grive draine affectionne les habitats où se côtoient et s'entremêlent prairies, bois, bosquets et boqueteaux de hauts arbres. Elle aime aussi les vieux vergers près des habitations mais s'installe néanmoins dans les forêts mixtes ou de résineux.

En Europe Occidentale, la grive draine se reproduit plutôt dans les bosquets, les allées d'arbres, les vergers, les parcs et jardins ainsi que dans les forêts de feuillus ou mixtes, notamment sur les bordures.

En France, en Belgique et en Suisse, l'espèce se tient plutôt à l'écart des milieux occupés par l'homme et reste donc plus



Habitat d'hivernage de la grive draine
(Ph. : D. Roux/ONCFS)

sylvicole, recherchant les forêts de plaine et de montagne à conifères, hêtres et mixtes, où elle niche en bordure des lisières, des clairières et dans les zones de pâturages boisés. En méditerranée, elle préfère les zones collinéennes et montagneuses.

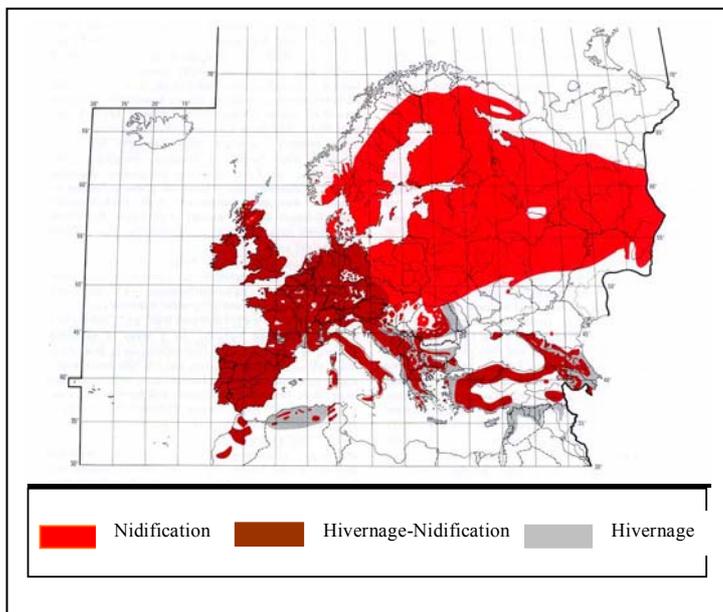
Répartition géographique

Reproduction

L'aire de répartition de la grive draine s'étend depuis l'Irlande et le Maghreb jusqu'à l'Himalaya, la Mongolie et le plateau central de la Sibérie. l'Atlas Européen recense 36 pays européens où l'espèce est présente en période de reproduction.

Les populations nicheuses en France appartiennent à la sous-espèce nominale qui habite l'Europe jusqu'à la Sibérie occidentale et le Nord-Est de l'Iran.

Cette espèce niche dans toute la France, Corse comprise. Cependant, la présence de l'espèce reste faible ou absente dans les régions basses de la Méditerranée.



Répartition de la grive draine sur le Paléarctique occidental (d'après Cramp & al., 1988)

Migration

Contrairement aux autres grives, la grive draine reste un oiseau migrateur substantiel.

Les oiseaux d'Europe Continentale et du Sud de la Scandinavie font une migration plutôt vers le Sud-Ouest, Sud-Sud Ouest. Peu d'oiseaux traversent la mer du Nord et l'espèce reste rare en Ecosse. Quelques oiseaux bagués poussins en Estonie ont été repris au Sud-Est de la Grande-Bretagne.

Les données de reprises de quelques oiseaux bagués au nid en France montrent que certains effectuent une migration et que d'autres, ont un comportement sédentaire.

Les premières grives drainées migratrices arrivent en France dès le début du mois d'octobre, mais la migration bat son plein avec un fort passage à la mi-novembre où l'on observe plus d'une dizaine d'individus en vol en même temps.

La migration de retour débute au cours de la troisième décennie de février et de la première décennie de mars.

Hivernage

Les principales zones d'hivernage de la grive draine, sous sa forme nominale, sont la Belgique, l'Ouest et le Sud de la France, le Nord-Est de l'Espagne et l'Afrique du Nord.

Les oiseaux qui hivernent en France proviennent des populations originaires des divers pays européens. L'espèce est présente partout et sa distribution est quasiment identique à celle que l'on observe en période de reproduction et suit la répartition hivernale de la Grive litorale.

Les données de reprises d'oiseaux bagués indiquent que les espèces autochtones hivernent à très faible distance de leur lieu de reproduction.



Répartition de la grive draine en France

Statut juridique

- Directive du Conseil du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (79/409/CEE) autorisant la chasse de ces espèces (annexe II).
- Convention de Bern du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (annexe II : espèce de faune dont l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, est réglementée).
- Au niveau de l'Etat français, un arrêté du 26 juin 1987 modifié fixe la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée. Dans cet arrêté, les grives et le Merle noir, classés dans la catégorie des “ oiseaux de passage ”, peuvent être chassés sur tout le territoire.
- Toujours au niveau de l'Etat français, deux arrêtés du 18 juillet 2002 fixent les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse de ces espèces dites « oiseaux de passage », avec des conditions spécifiques de chasse à partir du 1^{er} février.

Modes de chasse

Le mode de chasse couramment utilisé est la chasse devant soi, où le chasseur recherche l'oiseau sur les zones de gagnage. Mais l'espèce est surtout chassée au poste : le chasseur, placé dans un affût entièrement fermé, guette la pose de l'oiseau sur un arbre aménagé après l'avoir attiré par des chants d'oiseaux vivant en captivité, placés à proximité des lieux (appelants).

L'espèce est également capturée vivante pour servir d'appelant pour la chasse au poste. La capture se fait à l'aide de gluaux à partir d'une installation fixe (arbres aménagés et cabane). Cette chasse au poste (ou à la cabane) est un mode de chasse très ancien et est considérée comme une “chasse traditionnelle”.

Mesures réglementaires prises en faveur de l'espèce

La commercialisation est interdite (arrêté ministériel du 20/12/83) et la chasse ferme en temps de neige (pas dans tous les départements).

La capture des oiseaux aux gluaux est réglementée par l'arrêté ministériel du 17 août 1989 relatif à l'emploi des gluaux dans les Alpes de Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse, qui fixe les conditions techniques de ce mode de chasse. En outre, l'emploi des gluaux est soumis à une autorisation annuelle délivrée par le Préfet aux détenteurs du droit de chasse sur le territoire dans lequel ils sont installés.

Etat des populations et menaces potentielles

Tendance des effectifs

La tendance démographique de la grive draine sur la période 1970-1990 se traduit par une croissance des effectifs en Allemagne, mais les populations dans d'autres pays sont stables (Croatie, Espagne et Royaume-Uni) ou variées (Biélorussie). En revanche, il est constaté un déclin des populations nicheuses aux Pays-Bas, en Italie (espèce protégée) et en Estonie. Globalement, l'aire de reproduction européenne est plutôt stable sauf en Italie et en Hollande où elle régresse.

La population totale européenne est estimée entre 2,2 et 3,1 millions de couples reproducteurs, la population russe est estimée entre 10 000 et 100 000 couples, et celle présente en Turquie entre 5 000 et 50 000 couples.

En France, les effectifs reproducteurs ont été estimés en 1990 entre 50.000 et 200.000 couples et l'indice d'abondance des populations nicheuses reste stable depuis 1994.

Statut de conservation

L'espèce est considérée comme ayant un statut de conservation favorable en Europe ; elle est classée en catégorie quatre : « espèce dont les populations sont globalement concentrées en Europe et ayant un état de conservation favorable en Europe ».

Menaces

- La chasse : l'enquête nationale réalisée en 1998-1999 sur les tableaux de chasse à tir fait apparaître un prélèvement total de 4 537 960 grives ($\pm 1,8 \%$), toutes espèces confondues (ROUX & *al.*, 2000). Ainsi, les grives arrivent au troisième rang en terme de prélèvement parmi les 39 espèces de l'enquête.
- Les conditions météorologiques : elles sont un facteur très déterminant pour la migration et la répartition des espèces migratrices. En effet, la migration peut être interrompue ou modifiée selon les conditions météorologiques et atmosphériques rencontrées. Les zones d'hivernage peuvent évoluer en fonction des rigueurs climatiques.
- Les modifications et la diminution de la couverture des habitats : une modification des habitats par diminution de la couverture forestière, des haies, de la garrigue, du maquis et d'espaces de moins en moins diversifiés engendre une diminution des potentialités alimentaires et des abris efficaces. Même si, sur l'ensemble du territoire national, on note une augmentation de la surface boisée, celle-ci se fait au détriment des zones de cultures, de landes et de friches, milieux présentant des ressources alimentaires importantes. Il faut ajouter une exploitation moindre, surtout en milieux méditerranéens, entraînant une homogénéisation du milieu et un appauvrissement des ressources alimentaires.
- L'influence de la chasse sur les paramètres démographiques des populations peut avoir un effet non négligeable.

Propositions de gestion

Propositions relatives au biotope et au dérangement

Il est important que nos paysages forestiers, de garrigue, de maquis et agricoles soient les plus diversifiés possible pour cette espèce. Ainsi, un bon habitat d'hivernage pour la grive draine nécessite de réunir à la fois des potentialités alimentaires importantes et un abri efficace. Tout ce qui peut rompre la monotonie de l'habitat forestier est favorable. La nourriture étant essentiellement constituée de la fraction végétale, tout ce qui peut favoriser la production de baies ne peut qu'accroître la capacité d'accueil d'un milieu pour cette espèce. Une forêt diversifiée en peuplements forestiers est forcément un milieu riche en alimentation fruitière. Les coupes de bois créent des ouvertures dans le milieu qui favorisent la régénération de buissons et d'arbustes à baies intéressants pour les oiseaux, mieux qu'une forêt plus ancienne. Les interfaces entre la forêt et les secteurs agricoles sont également des zones favorables car, autrefois beaucoup utilisées par le pâturage, elles sont aujourd'hui occupées par des zones de buissons et de forêts d'arbustes et d'espaces ouverts, riches en potentiels alimentaires et donc attrayantes pour les oiseaux. Maintenir les haies, les bosquets, favoriser leur plantation avec des essences intéressantes pour l'espèce, proposer des zones de reboisement à partir d'essences à production de baies consommées par ces oiseaux durant toute la période hivernale, sont autant d'aménagements à préconiser. Cet oiseau étant chassé, créer des espaces en réserve pour assurer sa tranquillité pendant la recherche de nourriture mais également sur des zones de dortoir, nous paraît être



Exploitation forestière : habitat favorable à la grive draine

une bonne mesure de gestion pour ces espèces. Leur superficie doit être suffisante pour favoriser la quiétude des oiseaux et pour qu'ils puissent hiverner en toute tranquillité.

Proposition relative à la chasse

Pour limiter les tableaux de chasse, un prélèvement maximal autorisé par chasseur et par jour peut être préconisé avec la tenue d'un carnet de chasse.

Il conviendrait de fermer la chasse à la grive draine beaucoup plutôt que les autres espèces de grives dans la mesure où la formation des couples est plus précoce.

Axes de recherche à développer

- de poursuivre le suivi des populations nicheuses réalisé en France dans le cadre du réseau national « oiseaux de passage » et de rajouter des covariables tel que le type d'habitat dans le souci d'une gestion adaptée ;
- de poursuivre et affiner le suivi des oiseaux hivernants (comptage « flash ») également réalisé en France dans le cadre du réseau national « oiseaux de passage » ;
- de mettre en place sur des périodes triennales ou quinquennales, des enquêtes régionales sur les tableaux de chasse à tir par échantillonnage à partir des carnets de chasse pour détecter rapidement les tendances à la baisse (répartition quantitative et chronologie des prélèvements), pour expliquer l'origine de ces diminutions, et déterminer l'influence des prélèvements (âge ratio) de chaque mode de chasse ;
- d'engager des études sur l'habitat d'hivernage de cette espèce. En effet, la fragmentation de l'habitat ainsi que la structure et la dynamique de la végétation constituent des facteurs importants pour l'accueil de cette espèce en période d'hivernage. Cette étude des populations doit permettre de dégager plus précisément la part de la modification des biotopes et de pouvoir ainsi proposer des mesures de gestion de l'habitat dans le cadre de programmes d'aménagement et de gestion de l'espace rural (contrats d'agriculture durable, plans d'action multi-usages, ...)
- de mettre en place un suivi sur des stations pilotes pour mieux cerner l'abondance de cette espèce en migration et en hivernage en France ;
- de mettre en place un programme national sur le baguage pour préciser l'origine géographique des oiseaux hivernants et pour calculer à terme des taux de survie annuelle. La dispersion des oiseaux, la durée de stationnement et la fidélité des oiseaux aux sites de nidification et d'hivernage peuvent être également appréhendées ;
- de mettre en place un suivi de l'abondance de cette espèce en migration et en hivernage en France ;
- de mettre en place une collecte d'ailes sur des territoires échantillons chassés pour permettre d'obtenir des données sur l'âge ratio, la répartition quantitative et chronologique des prélèvements, mais également obtenir des renseignements sur le sexe-ratio des individus hivernants (sexage moléculaire) et l'origine géographique (méthode des isotopes).

Bibliographie

CRAMP S. (Ed.), 1998. – Handbook of the birds of Europe the Middle East and North Africa : the birds of the Western Palearctic. *Vol. V. Tyrant Flycatchers to Thrushes*. Oxford University Press, Oxford, London, New-York, 1 023 pp.

ERARD C., 1991 – Grive draine. In YEATMAN-BERTHELOT, D. & JARRY G., *Atlas des oiseaux de France en Hiver* S.O.F., Paris : 406-407, pp 575.

GEROUDET P., & CUISIN M., 1998. – Les passereaux d'Europe, des Coucous aux Merles. *Ed. Delachaux et Niestlé*, Tome I, 4^{ème} éd., pp 512.

HENDERSON I., 1997. – *Turdus viscivorus*. In HAGEMEIJER W.J.M. & BLAIR M.J., (Ed.). The EBBC Atlas of European Breeding Bird : their Distribution and Abundance. Published for the European Bird Census Council (T et A.D.POYSER), London, 552-553, pp 903.

PASQUET E., HEMERY G., CZAJKOWSKI M.A., DEJONGHE J.F., & NICOLAUGUILLAUMET P., 1981. Démographie des populations françaises de grands turdidés. *Bull. de l'ONC, N° Sp. Scien. et Tech.*, novembre 1981 : 117-139.

ROCCAMORA G., & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations, Tendances, Menaces, Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 p.

ROUX D. & BOUTIN J.M., 2000. – Les grives et le merle noir. Enquête nationale sur les prélèvements de chasse à tir, saison 1998-1999. *Faune Sauvage*, cahier technique n° 251 août/septembre 2000 : 82-95.

RICCI J.C., DENENEST D., GALVANT P., & GRIFFE S., 1995. - Hivernage et chronologie de la migration de retour des grands turdidés (*Turdus sp*) dans le sud de la France : méthodologie, automatisation du recueil des données et premiers résultats. *Bulletin Mensuel ONC n° 199* : pp. 2-17.

TUCKER G.M. & HEATH M.F., 1994. - Birds in Europe : their conservation status. Cambridge : *Birdlife international*, série n° 3, p 600.

YEATMAM-BERTHELOT D. & JARRY G., 1994. - Nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France. Soc. Ornith. Fr., Paris, 776 p.